

ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN MASTER

Pour l'année 2026 – 2027

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1 :

La commission d'examen des vœux de la 1^{ère} année de **Mention Physique Fondamentale et Applications – enseignement à distance** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027

Président de la commission :

- Monsieur Frédéric DECREMPS – Professeur des Universités – UFR de Physique

Membres de la commission :

- Monsieur KIERLIK Edouard – Professeur des Universités – UFR de Physique
- Madame Sophie Trincaz-Duvoid – Professeure des Universités – UFR de physique
- Madame LAMOUR Emily – Professeure des Universités – UFR de Physique
- Monsieur RODRIGUEZ Nicolas – Maître de conférences – UFR de Physique
- Monsieur SATOR Nicolas – Maître de conférences – UFR de Physique
- Madame SCHWOB Catherine – Professeure des Universités – UFR de Physique
- Monsieur TARZIA Marco – Maître de conférences – UFR de Physique
- Monsieur VIDAL Franck – Professeur des Universités – UFR de Physique
- Madame YZOMBARD Pauline – Maîtresse de Conférences – UFR de Physique

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10/03/2026

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH TEMAM

Pour la présidente de Sorbonne Université et par *délégation*
Stéphanie Bonneau
Vice-présidente Formation et expérience étudiante

